

Digne-les-Bains, le 6 janvier 2026

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026-006-009

fixant la liste des conseillers du salarié du département des Alpes-de-Haute-Provence

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
*Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite*

VU la loi n°91-72 du 18 janvier 1991 relative au conseiller du salarié ;

VU le Code du travail et notamment les articles L. 1232-4, L. 1232-7 à L. 1237-14, D. 1232-4 à D. 1232-12 ;

VU le décret du Président de la République du 27 août 2025 portant nomination de Madame Isabelle TOMATIS en qualité de Préfète du département des Alpes-de-Haute-Provence ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Anne-Marie DURAND, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence ;

VU l'arrêté préfectoral n°2025-265-029 en date du 22 septembre 2025 donnant délégation de signature à Mme Anne-Marie DURAND, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence ;

VU l'arrêté préfectoral n°2025-276-001 fixant la liste des conseillers du salarié du département des Alpes-de-Haute-Provence ;

VU la consultation des organisations représentatives d'employeurs et de salariés visées à l'article L. 2272-1 du Code du travail ;

SUR proposition de madame la directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence ;

ARRÊTE :

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2025-276-001 du 3 octobre 2025 susvisé sont abrogées ainsi que tous les arrêtés antérieurs à la publication du présent arrêté.

Article 2 : La liste des personnes habilitées à venir assister, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou à la rupture conventionnelle de son contrat de travail à durée indéterminée, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est fixée comme suit :

CONSEILLERS DU SALARIE

Mme Annabel Morin

04200 SISTERON

☎ 06.17.33.81.61

morin.a@gmx.fr

C.G.T.

Monsieur Philippe ANTOINE

04200 SISTERON

☎ 06 80 03 16 12

Monsieur Alain BARD

04660 CHAMPTERCIER

☎ 07 86 21 02 74

Monsieur Thierry BINZ

04400 BARCELONNETTE

☎ 06 30 59 27 24

Monsieur Bruno BONVOISIN

04270 CHABRIERES

☎ 06.14.63.69.35

Madame Jenny BOUCHER

04270 SAINT JEANNET

☎ 06 81 25 48 09

Monsieur Bernard CARMONA

04160 L'ESCALE

☎ 06 24 33 45 91

Monsieur Julien DI FURIA

04200 AUBIGNOSC

☎ 06 31 20 39 66

Monsieur Jean-Michel EYNAUDI

04400 FAUCON-DE-BARCELONNETTE

☎ 04 92 81 56 62

Monsieur Nicolas HENRY

04200 SISTERON

☎ 06.67.38.92.86

Monsieur Thomas HERNANDEZ
04160 CHATEAU-ARNOUX
☎ 06.22.12.16.88

Madame Cathie LAURENT
04000 DIGNE-LES-BAINS
☎ 06.59.25.01.60

Monsieur William MAURY
04510 AIGLUN
☎ 06 29 59 20 03

Monsieur Sylvain MIRALLES
04220 SAINTE-TULLE
☎ 06.78.15.67.86

Monsieur Sylvain MORETTI
04510 MALLEMOISSON
☎ 06 37 84 86 91

Monsieur William PERENNES
04190 LES MEES
☎ 06.81.61.56.86

Monsieur Jean-Louis PEYREN
84270 VEDENE
☎ 06.56.84.80.62

Monsieur Guy PIERRISNARD
04210 VALENSOLE
☎ 06.33.09.90.25

Monsieur Frédéric PREVOST
04400 UVERNET-FOURS
☎ 06.77.23.52.43

Monsieur Stéphane SANSANO
04000 DIGNE-LES-BAINS
☎ 06 58 16 70 86

Monsieur Pascal SILVENTE
04180 VILLENEUVE
☎ 06.30.76.90.44

Madame Anissa SLIMI-DEMAILLY
04510 MIRABEAU
☎ 06 60 55 73 44

Madame Soréa TOUMANI
04600 SAINT-AUBAN
☎ 06 77 34 14 16

Monsieur Bernard VILAIN
84120 BEAUMONT-DE-PERTUIS
☎ 06 08 36 36 49

F.O

Les conseillers des salariés figurant dans la liste Force Ouvrière sont joignables à l'Union Départementale Force Ouvrière – 42 boulevard Victor Hugo – 04000 DIGNE-LES-BAINS –

☎ 04 92 31 20 89 / 06.25.13.19.16

Madame Chrystelle BARDEL

Monsieur Samuel BERTORELLO

Madame Murielle CALZETTA

Monsieur Didier GARRON

Monsieur Sandric LAKHLEF

Madame Christelle MARTIN

Monsieur André MEYER

Madame Marjorie NICOLAS

Madame Gerty PARENTI

Monsieur Bruno POISSONNIER

Madame Delphine SUBE

Madame Annie TREVISIOL

C.F.T.C.

Madame Carole MULLET

04210 VALENSOLE

☎ 06 95 60 47 72

C.F.E – C.G.C

Monsieur Pierre PONCET

Union Départementale CFE-CGC

42 boulevard Victor HUGO

04000 DIGNE-LES-BAINS

☎ 07 83 36 10 22

C.F.D.T

Confédération Française Démocratique du Travail

Union Départementale C.F.D.T. Alpes de Haute Provence (04),

Bourse du Travail, 42 Bd Victor Hugo 04000 Digne Les Bains

04.92.31.13.22 / cfdt04@wanadoo.fr

Monsieur Kamal BABA HAMED

05300 SAINT-PIERRE AVEZ

kem-l@hotmail.com

☎ 06 76 69 92 64

Madame Anaïs BONNABEL
04100 MANOSQUE
anaisbonnabel4@gmail.com
☎ 06.80.88.03.55

Monsieur Jean BOULANGER-NEVEU
04160 CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN
j.boulangier-neveu@wanadoo.fr
☎ 06 70 98 60 57

Madame Delphine BOURRELLI
04150 REVEST-DU-BION
bourellidelphine@gmail.com
☎ 06.85.74.39.76

Monsieur Rodrigo DELGADO SARRIA
04200 VAUMEILH
rodrielsa@gmail.com
☎ 06.64.77.49.32

Madame Géraldine GERMAIN
04160 L'ESCALE
g.germaincfdt@gmail.com
☎ 06 69 30 90 10

Madame Lydie GIRARDOT
04400 BARCELONNETTE
lydiegirardot@yahoo.fr
☎ 06.31.27.68.46

Monsieur Fabrice LEBELY
04700 PUIMICHEL
flebely@efrp.cfdt.fr
☎ 06.12.61.86.96

Madame Laetitia MERMET-GUYENET
04700 ORAISON
irinas73@live.fr
☎ 06.27.62.90.07

Madame Natacha PAUVREAU
04870 SAINT-MICHEL L'OBSERVATOIRE
natachapauvreaucfdt@outlook.fr
☎ 06 40 94 73 97

Madame Chantal ROLLAND
04340 UBAYE SERRE PONCON
cfdtservices0405@orange.fr
☎ 06 74 07 03 18

Monsieur Jean-Michel ROVIDA
04200 VAUMEILH
rovidajm@hotmail.fr
☎ 06.26.08.77.86

Monsieur Denis SCHELLAERT
04100 MANOSQUE
denissc2704@gmail.com
☎ 06.62.10.00.12

UNSA

Monsieur Hérald LECLERCQ
04310 PEYRUIS
heraldleclercq@gmail.com
☎ 06.86.02.69.79

Monsieur Thierry MARQUART
04130 VOLX
marquart_thierry@yahoo.fr
☎ 06 64 69 32 58

SOLIDAIRES

Monsieur Eric ROBINEAU

solidaires04@lilo.org

☎ 04 86 49 11 91

☎ 06 46 31 15 94

Article 3 : La durée de leur mandat est fixée à trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4 : La mission des conseillers du salarié s'exerce exclusivement dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Elle ouvre droit à ce titre au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans ce département.

Article 5 : La présente liste est tenue à disposition des salariés concernés dans chaque mairie du département et dans les services de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) des Alpes-de-Haute-Provence.

Article 6 : Madame la secrétaire générale par intérim de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, madame la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et dont une copie sera adressée, pour information, aux sous-préfets.

Pour la préfète des Alpes-de-Haute-Provence et par délégation,

La directrice départementale de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la protection des
populations des Alpes-de-Haute-Provence



Anne-Marie DURAND